

**From:** Gagnon, Jean [mailto:Jean.Gagnon@AGR.GC.CA]

**Sent:** Friday, May 24, 2013 2:52 PM

**To:** Consultation

**Subject:** Commentaire sur le Bulletin REGDOC-2.2.3 Accréditation du personnel: responsable de la radioprotection

J'ai été invité à commenter le document sus-mentionné

J'ai quelques commentaires

Section Préface : 2 ème paragraphe : La première phrase n'a pas de sens, « ... énonce les directives à aider les demandeurs à préparer... » devrait être reformulé.

Section 2 Responsable de la radio-protection : au point 8 je spécifierai qu'il s'agit de la réglementation relative à l'installation nucléaire

Section 4.4.2 Absence prolongée : La période de 13 mois me semble un peu courte, je suggérerai 24 mois. Par exemple un grossesse avec retrait préventif implique automatiquement un renouvellement d'accréditation. Par contre, un nouvelle accréditation pourrait être demandée si des changements importants aux procédures ou à l'installation ont été apportées durant l'absence. Ce changement entrainerait d'autre corrections dans le texte

N'hésitez pas à communiquer avec moi pur plus de détails

Jean Gagnon, ing

Gestionnaire - Services intégrés et programme industriel/ Manager - Integrated services and industry program

Agriculture et Agroalimentaire Canada | Agriculture and Agri-Food Canada

3600, Boul. Casavant O. | 3600, Casavant BLVD W.

St-Hyacinthe (Québec) | St-Hyacinthe, Quebec J2S 8E3

[jean.gagnon@agr.gc.ca](mailto:jean.gagnon@agr.gc.ca)

Téléphone | Telephone 450-768-3260

Télécopieur | Facsimile 450-773-8461

Téléimprimeur | Teletypewriter 613-773-2600

Gouvernement du Canada | Government of Canada